

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4268**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Travaux d'aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4268**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Travaux d'aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le quartier de Mermoz nord fait l'objet d'une Opération de renouvellement urbain (ORU) conduite par la Communauté urbaine de Lyon au travers d'une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) en régie directe.

Plusieurs bâtiments sont ou vont être démolis et d'autres réhabilités. Des constructions de programmes de logements et de bureaux vont s'implanter sur le site. Des voies nouvelles et l'aménagement d'espaces publics accompagneront la recomposition du quartier.

La conception et le suivi de la réalisation de ces infrastructures ont nécessité le recours à une maîtrise d'œuvre externe sur le périmètre de la ZAC (d'une superficie d'environ 6,5 hectares) défini par l'avenue Mermoz, la rue Genton et la rue Ranvier.

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux d'aménagement de la ZAC Mermoz nord à Lyon 8°.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : éclairage public,
- lot n° 3 : aménagements paysagers - serrurerie,
- lot n° 4 : jeux - sols amortissants.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 et 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord à Lyon 8°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 avril 2013 pour les lots n° 1, 3 et 4, et du 3 mai 2013 pour le lot n° 2, a classé les offres et choisi celles des entreprises et/ou des groupements d'entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot / tranche	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
1	voirie et réseaux divers (VRD)	entreprise Jean Lefebvre Sud-Est / De Filippis	3 798 495,95	4 543 001,15
2	éclairage public	Serpollet	330 415,00	395 176,34
3	aménagements paysagers - serrurerie	groupement Parcs et Sports / Sols Confluence / Green Style / Tarvel	1 707 480,44	2 042 146,60
4	jeux - sols amortissants	divers cité	210 134,90	251 321,34

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés pour les lots n° 1, 2, 3 et 4, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises et les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) ; entreprise Jean Lefebvre Sud-Est / De Filippis, pour un montant de 3 798 495,95 € HT, soit 4 543 001,15 € TTC,

- lot n° 2 : éclairage public ; entreprise Serpollet, pour un montant de 330 415,00 € HT, soit 395 176,34 € TTC,

- lot n° 3 : aménagements paysagers-serrurerie ; groupement d'entreprises Parcs et Sports / Sols Confluence / Green Style / Tarvel, pour un montant de 1 707 480,44 € HT, soit 2 042 146,60 € TTC,

- lot n° 4 : jeux - sols amortissants ; entreprise Divers Cité, pour un montant de 210 134,90 € HT, soit 251 321,34 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2013 et suivants - compte 605 - fonction 824 - opération n° 4P06O1388.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.